



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Cotisations

Question écrite n° 36095

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale, sur le coût de la protection sociale pour les femmes divorcées sans emploi. En effet, selon la législation en vigueur, elles sont couvertes par les droits de leur ex-mari durant un an après la signification du jugement de divorce. Mais les droits expirent, elles sont dans l'obligation de souscrire à une assurance personnelle évidemment onéreuse. Il s'agit donc de frais importants pour des personnes sans revenu. Il lui propose donc d'instituer une exonération des dépenses de cotisations de sécurité sociale et lui demande donc quelles mesures il compte prendre à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Raoult Éric](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36095

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : sécurité sociale

Ministère attributaire : sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 546